

**ARRETE PORTANT ACCEPTATION DE DON
D'UNE COLLECTION**

A.D. n° 2015-1791

Le Président du Conseil Départemental
de Tarn-et-Garonne,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.3221-10 ;

VU la lettre d'intention de don de Monsieur Stéphane REGNIER en date du 18 août 2015,

A R R E T E :

Article 1er : Le don consenti au Département de Tarn-et-Garonne pour attribution au musée des arts de la table, par Monsieur Stéphane REGNIER, 2 rue de Bezons, 92000 Nanterre, constitué d'une collection d'environ 830 ronds de serviette rassemblée par Monsieur et Madame REGNIER, parents du donateur, est accepté.

Le transfert de propriété sera effectif au jour de la signature du présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication au Recueil des Actes Administratifs départementaux, et ampliation sera notifiée au donateur.

Fait à Montauban,
le 28 septembre 2015

Le Président,

*
* *